



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Modifications d'exploitation du centre de compostage de déchets de végétaux de la société La Grande Jaugue à Saint Médard en Jalles (33).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LA GRANDE JAUGUE

Raison sociale

N° SIRET

5 0 8 1 8 2 8 2 1 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LANGLA

Prénom(s)

Bernard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.a) Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Rubriques existantes à modifier : 3532 (A) de 120 à 129 t/j - 2170.1 (A) de 64 à 50t/j - pas de modification pour 2780.1a (A) maintient à 120t/j Nouvelles rubriques ICPE : 2794 pour 110 t/ j sous enregistrement et 2791 pour 9 t/j sous déclaration- Rubrique ICPE 2171 (D) passage à 1200m3 sans conséquence sur le régime - Rubriques loi sur l'eau : 2.1.5.0 surface de 3ha (D), et 1.1.1.0 présence de 3 piézomètres et 1 forage d'appoint (<5000m3/an) (D)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Site déjà en activité (AP initial de 1996). La demande concerne une modification des conditions d'exploiter visant à :

- Une réorganisation globale de plateforme de compostage induisant des modifications sur les emplacements et surfaces d'emprises des déchets traités et matières récupérées;
- Un reclassement d'une partie du flux entrant de déchets de végétaux en rubrique ICPE n°2794 sous régime de l'enregistrement compte tenu du fait qu'une partie des déchets de végétaux sont expédiés après broyage pour 110 t/j sur le 2nd site du Temple pour y être compostés ;
- Une diminution de la capacité de production des supports de cultures ;
- Une diminution du volume de stockage supports de cultures (non produits sur site) ;
- Une déclaration d'activité de broyage de déchets de bois non traités non adjuvantés ;
- Une présence de matériaux de bois destinés à la vente ;
- Une modification du mode de gestion des eaux pluviales de ruissellement de la plateforme de gestion des déchets consistant notamment en la mise en place d'un rejet extérieur ponctuel sur le milieu naturel après dispositifs de régulation et traitement, selon la pluviométrie.

4.2 Objectifs du projet

Mise à jour des rubriques ICPE en lien avec les activités pratiquées d'où le dépôt d'un porter à connaissance.
Mise à jour des prescriptions applicables du fait des activités pratiquées.

Réexamen IED

Présenter le projet de modification du mode de gestion des eaux pluviales de ruissellement du point de vue qualitatif et quantitatif, nécessitant un rejet par temps de pluies uniquement et selon l'intensité de la pluviométrie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site existant est déjà aménagé et en phase d'exploitation.

La plateforme de compostage est pourvue d'une dalle en enrobé de bitume avec pentes vers le Nord-Est, les eaux de ruissellement sont collectées au sein d'un bassin de décantation de 168m³ puis relevées sur deux bassins de capacités de 1150 et 1187m³. Les eaux sont ensuite généralement réutilisées en interne pour l'aspersion des andains (humidité nécessaire au processus de compostage), néanmoins selon cumuls et intensité des pluies, un rejet occasionnel doit être envisagé. Un dispositif de traitement par filtre planté de roseaux est envisagé d'ici fin du 1^{er} trimestre 2024 au Nord-Est du site. ces travaux n'auront pas d'incidence sur le fonctionnement.

L'aménagement du site avec voies de circulations, zones d'entreposage, bâtiments, se fait tel que cela figure sur le plan d'ensemble du projet joint en annexe 4.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site est déjà aménagé et en phase d'exploitation.

Le fonctionnement du site se fait du lundi au samedi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le site et à la zone de déchargement est également accessible le dimanche et jours fériés pour les camions de Bordeaux Métropole. Seuls les déchets de végétaux et de bois non traités non adjuvés sont admis sur le site. A leurs arrivées ils sont contrôlés visuellement, pesés, enregistrés puis déchargés sur zones dédiées. Les intrants sont issus des :

- Professionnels du secteur des espaces verts (15%) ;
- Professionnels du secteur de la récupération des déchets et particuliers (5%) ;
- Déchetteries publiques des communes de Bordeaux Métropole (80%). Il convient de noter que la Grande Jauge est en contrat de délégation de service publique avec Bordeaux Métropole.

Les déchets de végétaux sont transformés en compost (phase thermophile, phase maturation, criblage) le processus dure 6 mois.

Une partie des refus de bois grossiers sont broyés avec les déchets de bois externes pour produire de la biomasse valorisable.

Une trentaine de véhicules par jour transite sur le site pour les apports et les expéditions.

La protection incendie est assurée par des extincteurs portatifs, des RIA, des caméras thermiques, canons d'aspersion, une réserve d'eau de 240m³ minimum.

Les eaux d'extinction en cas d'incendie seront retenues dans les bassins de rétention étanches des eaux pluviales de ruissellement par coupure des pompes de vidange.

Un porter à connaissance avec demande d'enregistrement ICPE sera déposé, il comprendra l'ensemble des informations nécessaire à la bonne compréhension du projet y compris les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des risques envers les tiers.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE sous régime d'autorisation (AP 1996) mais les modifications nécessitent une nouvelle demande d'enregistrement d'une rubrique.

Autres autorisations embarquées identifiées :

IOTA existantes sous déclaration pour les rubriques 2.1.5.0 et 1.1.1.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale existante	44315m ²
Surface de la plateforme de compostage	près de 30 000m ²
Autres surfaces (bâtiment, espaces verts, bassin EP)	près de 14 315m ²
Capacités de traitement sollicitées	120 t/j compostage végétaux 110 t/j broyage végétaux 9 t/j broyage bois A

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La totalité du site est placée en Zone AU12 du PLU en vigueur (PLU 3.1) de Bordeaux Métropole (10ème modification et la mise en comptabilité du PLU du 28 janvier 2022).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Dossier initial de demande d'autorisation ICPE lequel a abouti à un AP d'autorisation du 6 novembre 1996. Le dossier de demande d' autorisation de 1996 comprenait une étude d'impact. Les activités sont sous le régime d'autorisation. Elles le resteront après modifications envisagées. La présente demande concerne des modifications des conditions d'exploiter à savoir : - réorganisation de la plateforme de compostage, reclassement d'une partie du flux de déchets de végétaux entrant en rubrique 2794 du fait d'une expédition sur un 2nd site pour compostage. - Modification du mode de gestion des eaux de ruissellement de la plateforme induisant un traitement et un rejet ponctuel.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche ZNIEFF est située à 2,8 km au Sud-Ouest et 2,9 km m au Nord (cf. cartographie page suivante), il s' agit du réseau hydrographique de la Jalle, du Camp de Souge à la Garonne et Marais de Bruge, elle est placée en aval hydraulique du site, mais néanmoins relativement éloignée.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est : n°FR3800891, Site d'Azuré De La Sanguisorbe De Lesqueblanque à 10km au Nord
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional du Médoc, n°FR8000055 est à 8 km au Nord.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPBE 2021-2025 approuvé le 21 décembre 2022 pour l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac, le périmètre d'exposition inclut la commune de Saint Médard en Jalles. Le site est situé à 2,4 km au Nord-Ouest.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondations approuvé le 7 juillet 2005, néanmoins l'ensemble du site n'est pas concerné par un risque d'inondation par crue, il est situé en secteur hors d'eau. PPR Incendies prescrit également le 20/11/2012, le site est en zone d'aléa faible.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs Plans de Prévention des Risques Technologiques sont prescrits sur la commune néanmoins le site n'est pas concerné par une zone de danger d'installations classées SEVESO ni d'autres ICPE.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé comme site pollué (non référencé dans les bases de données BASOL/BASIAS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche est la suivante: Le réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard et d' Eysines (identifiant FR7200805) à 2,8km au Sud-Ouest et 2,9 km au Nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau potable issue du réseau public AEP uniquement servant pour les besoins sanitaires du personnel. Présence d'un forage d'eau souterraine servant d'appoint pour réalimenter le bassin servant l'aspersion des andains de déchets de végétaux. Consommation maximale annuelle de 5000m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	faible volume prélevé par le forage d'eau souterraine : < 5000m ³ par an
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà aménagé appartenant à Bordeaux Métropole Selon la SRCE de la Nouvelle-Aquitaine, le site n'est pas situé sur une continuité écologique mais dans un tissu urbain >5 ha
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones NATURA 2000 les plus proches du site sont : -Le réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard et d'Eysines (identifiant FR7200805) classée au titre de la Directive HABITATS à 2,8 km au Sud-Ouest et 2,9 km au Nord du site. -La Garonne (identifiant FR7200700) classé au titre de la Directive HABITATS à 12 km à l'Est du site. -Les Marais de Bruges (identifiants : FR7210029) classé au titre de la Directive OISEAU à 9,8 km au Nord-Est du site Pas de rejet direct sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà aménagé appartenant à Bordeaux Métropole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne recense aucune ICPE aux abords .
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de risque inondation par débordement cours d'eau. Risque néanmoins de remontée de nappe par inondations de caves. Aléa moyen à fort au retrait gonflement des sols argileux. Zone d'aléa faible feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées sanitaires sont traitées de façon autonome par fosse septique en l'absence de réseau communal collectif proche du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apports de déchets de végétaux et bois sur site puis expéditions de produits. trentaine de rotation par jour de véhicules
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ruits liés aux déchargements chargement manutention des déchets de végétaux, bois et compost. Broyage, criblage des végétaux, bois et composts
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits extérieurs dus lié à la circulation sur l'avenue de Pagnot Aéroport à 2,4 km au Sud-Est
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Odeurs liées aux phases de transformations des déchets de végétaux en composts. Mesures d'odeur réalisées annuellement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les broyeurs et cribles sont mobiles et montées sur roues pneumatiques
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de projecteurs sur les façades des bâtiments, utilisés entre 7h30 et 9h et 17h-18h en période hivernale.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux pluviales et d'aspersion de ruissellement sur les sols des aires étanches extérieures de gestion des déchets de végétaux et bois . Traitement par un bassin de décantation, bassins de stockage rétention régulation puis filtre planté de roseaux.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux sont néanmoins recyclées en interne dans la mesure du possible et selon quantité de pluies. Rejet ponctuel dans un ruisseau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées sanitaires traitées par dispositif d' assainissement autonome. Effluents aqueux (eaux pluviales de ruissellement et aspersion) recyclés en interne pour aspersion des andains de végétaux, rejet après traitement futur par filtre planté de roseaux selon pluviométrie.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité du site : compostage et broyage de bois avec la production de déchets non dangereux : mélange de gravats, pierres, plastiques, ferrailles, issus des refus de compostage éliminés en centre agréés. Le bois broyé est valorisé en bois biomasse. Boues de décantations réinjectées dans le process de compostage
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans le rayon de protection d'un monument historique no à proximité de site archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site déjà aménagé appartenant à Bordeaux Métropole, pas d'extension envisagée

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

pas d'autres ICPE à moins de 500m

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Protection des sols et eaux souterraines : la plateforme de gestion des déchets de végétaux et bois est étanche au moyen d'une dalle de bitume. Présence d'une surveillance bi annuelle de la qualité des eaux souterraines.
Protection des eaux de surface : pas de rejet direct en cours d'eau, présence de dispositif de traitement des eaux : bassin de décantation, bassins tampons, puis à venir filtre planté de roseaux pour les Eaux Pluviales de ruissellement. Site en zone non sensible du point de vue environnemental (pas d'habitation à proximité, pas de zone naturelle protégée). Auto-surveillances : bruit, odeur, eaux souterraines et à venir eaux de rejet selon pluviométrie. Présence d'arbres et d'aires végétalisées conservées en périphérie du site. Site peu visible des voies routières proches. Les équipements destinés à réduire les effets négatifs des activités sont portés sur le plan d'ensemble du site en annexe 4.

Un porter à connaissance avec demande d'enregistrement ICPE est actuellement en cours, il comprendra l'ensemble des informations nécessaire à la bonne compréhension du projet y compris les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des risques envers les tiers.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Le site est déjà exploité et aménagé depuis 1996, pas d'extension de site. Pas d'augmentation significative de surfaces, volumes et capacités. Nouvelle ICPE 2794 en lien avec l'activité principale déjà pratiquée autorisée de compostage. Les impacts sont faibles car le site présente un environnement peu sensible, aucune habitation proche.


Les modifications envisagées ne sont pas susceptibles d'aggraver les impacts significativement sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LANGLA

Prénom Bernard

Qualité du signataire Directeur Général

À SAINNT MEDARD EN JALLES

Fait le 2 8 / 0 7 / 2 0 2 3

LA GRANDE JAUGUE
Centre de Valorisation
Avenue de Fagnot
33160 Saint Médard en Jalles
Tel : 05.56.70.17.00 Fax : 05.56.70.17.07
www.la-grande-jaugue.fr

Signature du (des) demandeur(s)

